

Séances plénières des 23 et 24 mars 2007 à Luxembourg

Le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux – communément appelé « Parlement Benelux – a tenu sa session de printemps ces 23 et 24 mars 2007 à Luxembourg sous la présidence de M. Roger Negri. Tandis qu'un peu partout en Europe, on célèbre le cinquantième anniversaire des traités de Rome, le Parlement Benelux passe lui aussi le cap du demi-siècle : créé en 1955, il a en effet tenu sa première session en 1957. Cet anniversaire sera fêté les 15 et 16 juin à Luxembourg, capitale européenne de la Culture. « L'Union fait la force, le Benelux a un bel avenir devant lui, sans lui, rien n'aurait été pareil », a tenu à souligner M. Negri, paraphrasant le discours de la reine Beatrix lors de la récente visite du grand-duc Henri de Luxembourg aux Pays-Bas.

Avenir du Benelux et avenir de l'Europe

Le Premier ministre luxembourgeois, M. Jean-Claude Juncker, a demandé au Parlement Benelux de marquer son cinquantième anniversaire par un geste fort pour aider l'Europe à sortir de la crise où elle s'est enlisée suite à l'échec du projet de traité constitutionnel pour l'Union de juin 2004, rejeté par référendum en France et aux Pays-Bas en 2005. « Je me refuse à croire que les Néerlandais ont dit non à l'Europe », a déclaré M. Juncker. « Quand nous aurons à renégocier ce traité, il faudra oublier le terme *constitutionnel* qui a sans doute donné l'impression aux citoyens français et néerlandais que les auteurs du projet de traité souhaitaient la disparition des États, ce qui n'est évidemment pas le cas, les identités nationales étant aussi importantes que les identités régionales ».

Né du désastre de 1939-1945, le Benelux préfigura l'Union européenne. « Nous ferions bien de ne pas l'oublier ». Et M. Juncker de rappeler que dès la fin de la première guerre mondiale, des précurseurs élaborèrent des projets d'unification européenne, à commencer par le comte Richard de Coudenhove-Kalergi, qui prôna dès les années 1920 la création de la CECA. Si on l'avait écouté à temps, le matériel de guerre aurait été soustrait aux belligérants et l'Europe aurait évité bien des misères. M. Juncker a également rappelé les projets d'unification élaborés par les gouvernements polonais et tchèque en exil, ce qui permit à Churchill de déclarer en 1947 : nous allons commencer à l'ouest ce que nous terminerons un jour à l'est de l'Europe ».

Pour M. Juncker, nous ne sommes pas assez fiers de tout ce qui a pu être réalisé. Paix, stabilité, ce n'est pas une mince réussite, nous en tirons des bénéfices incroyables. Nous avons réussi à prolonger le marché intérieur par l'union monétaire, à la concrétisation de laquelle les Américains ne crurent pas.

M. Juncker préfère un pays qui a dit non à un pays qui ne s'est pas prononcé sur le traité constitutionnel. La Belgique a dit oui par la voie parlementaire, le Luxembourg a dit oui par référendum et les Pays-Bas ont dit non par référendum. Le Benelux présente ainsi les trois sensibilités et pourrait donc œuvrer utilement à l'élaboration d'une solution à l'actuelle impasse où se trouve l'Europe. « Ne nous résignons pas, puisons des idées dans les expériences vertueuses de nos prédécesseurs et n'oublions pas la dimension sociale dont

l'Europe a tant besoin : on ne fera pas l'Europe sans les travailleurs ». M. Juncker estime que le Benelux est à même de réapparaître comme le fer de lance de l'Europe, cette Europe pour laquelle nous devons avoir de l'ambition.

Manque de visibilité du Benelux

Le ministre luxembourgeois délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, M. Nicolas Schmit, a lui aussi estimé que le Benelux est en mesure de jouer un rôle aujourd'hui comme il le fit en 1955 à la conférence de Messine au cours de laquelle les ministres de la CECA proposèrent un marché commun et l'harmonisation des ressources énergétiques. Aujourd'hui encore, les ministres de nos trois pays se concertent avant les Conseils européens et leur point de vue permet ainsi de trouver des compromis lors de certaines négociations importantes. Les responsables du Benelux se concertent aussi dans d'autres forums, comme l'OTAN ou l'OSCE. Après la Belgique, le Luxembourg est candidat à un siège au Conseil de sécurité et les Pays-Bas feront de même. Là aussi, les trois pays sont en mesure de faire œuvre commune.

Mais ce qui manque sans doute le plus au Benelux, c'est une visibilité. A l'ordre du jour de cette session de printemps du Parlement Benelux figurait le cinquantième rapport commun des gouvernements du Benelux sur la coopération dans le domaine de la politique extérieure ainsi que le rapport de M. Ton Doesburg (Pays-Bas) relatif à l'avenir du Benelux après 2010. Dans ce rapport, M. Doesburg estime que le Benelux n'est pas assez connu au sein même de ses frontières et que les membres du Parlement Benelux devraient veiller à mieux relayer dans leurs assemblées respectives les idées émises au sein du Parlement Benelux, idée qu'a également défendue M. Jean-Marie Happart (Belgique).

A ce propos, M. Schmit a indiqué une piste qui a déjà donné d'excellents résultats et devrait être approfondie : la coopération transfrontalière, car le citoyen demande des résultats et cette piste en a déjà donné qui sont très concrets, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire et des hôpitaux. Région centrale de l'Europe, le Benelux ne doit pas se contenter de la coopération transfrontalière entre ses trois composantes mais collaborer avec les régions voisines, comme la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la Rhénanie-Palatinat ou encore le Nord-Pas-de-Calais.

La présidente de la commission des Problèmes extérieurs, Mme Pierrette Cahay-André, a pour sa part prôné une vision commune des trois pays du Benelux en matière d'accès au territoire. Quant au président de la commission de la Justice et de l'Ordre public, M. Frans Weekers (Pays-Bas), il a stigmatisé la trop grande souplesse de la Belgique en matière de regroupement familial. La Belgique n'exige pas des candidats la connaissance d'une des langues nationales, ce qui représente un frein à l'intégration. Ces candidats s'installent donc en Belgique puis vont chercher dans leur pays d'origine le partenaire de leur choix. Les Pays-Bas sont plus stricts, notamment en matière de revenus, et M. Weekers propose de faire dépendre la coopération au développement de la possibilité du retour des réfugiés économiques dans leur pays d'origine.

A propos de coopération au développement, M. Schmit a tenu à souligner que les trois pays du Benelux comptent parmi ceux qui offrent le plus haut niveau de coopération au développement par rapport à leur PIB. A ce sujet, Mme Pierrette Cahay-André (Belgique) a émis le souhait que la Belgique fasse au moins aussi bien que les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg.

Le nouveau secrétaire général de l'Union économique Benelux, M. Jan van Laarhoven, qui a succédé à M. Ben Hennekam le 1^{er} janvier 2007, a présenté un historique du secrétariat général, rappelant que nombre de pas en avant de l'Europe – comme Schengen – sont nés d'initiatives du Benelux et que le Benelux avait inspiré d'autres regroupements, tels ceux des Etats baltes et de Visegrad, ce qui permet aujourd'hui à tous les petits pays de l'Union européenne de se trouver des alliés, de surmonter leurs vulnérabilités, comme l'a souligné Mme Erika Zommere (Lettonie), présidente en exercice de l'Assemblée balte.

Liaison ferroviaire Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg

Le ministre luxembourgeois de l'Environnement et des Transports, M. Lucien Lux, a déclaré que l'amélioration de la liaison ferroviaire Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg constituait une priorité. La Belgique et le Luxembourg souhaitent réduire la durée du trajet en train de Bruxelles à Luxembourg à 2 heures au lieu des 2 ³/₄ heures actuelles. Mais entre-temps, Bruxelles et Luxembourg risquent d'être dépassés par l'axe Londres-Lille-Bratislava, comme l'a souligné M. Michel Lebrun (Belgique).

Vignette routière

M. Lux a aussi rappelé que la nouvelle vignette européenne, décidée en avril 2005 sous présidence luxembourgeoise, entrera en vigueur le 10 juin 2008 dans les pays concernés. Le Grand-Duché de Luxembourg n'entend pas se laisser encercler par de nouveaux systèmes sans réagir et prône une solution à ce problème avec les deux autres partenaires du Benelux, la France et l'Allemagne.

M. Luc Willems (Belgique), auteur d'une proposition de recommandation sur la vignette autoroutière, a regretté qu'à l'heure de l'élargissement de l'Europe à vingt-sept pays, on enregistre un regain des nationalismes alors qu'avant, on prônait la libre circulation tant des biens que des personnes. Quant à M. Michel Lebrun (Belgique), il a jugé indispensable l'instauration en Belgique d'une taxe affectée à l'entretien du réseau autoroutier belge, très vieillissant. Tant en Flandre qu'en Wallonie, le problème du financement de cet entretien est posé ; dans l'attente d'une solution au niveau de l'Europe ou du Benelux, il importe que les trois Régions belges trouvent une solution à ce problème.

Sur proposition du rapporteur, Mme Sylvie Andrich-Duval (Luxembourg), le Parlement Benelux a alors adopté à l'unanimité moins deux abstentions la proposition de recommandation de M. Willems. Considérant que les Régions de Belgique envisagent l'instauration d'une vignette routière et sachant que l'instauration éventuelle d'une telle vignette est considérée comme discriminatoire par les pays voisins parce qu'elle s'accompagnerait d'une réduction de la taxe de circulation, vu le principe que c'est l'utilisateur qui paie, le Parlement Benelux demande aux gouvernements d'amorcer une concertation entre les gouvernements concernés pour examiner l'opportunité de l'instauration d'une vignette routière et étudier la possibilité éventuelle d'une coopération dans le cadre du Benelux. Il est aussi demandé aux gouvernements de discuter d'une stratégie commune au sein de l'Union européenne et de vérifier si l'éparpillement de vignettes routières et de droits de douane est en conformité avec la liberté des Européens dans l'Union en matière de mobilité.

Centre eurégional d'information et de coopération de la police (EPICC)

Le Parlement Benelux a également adopté à l'unanimité une proposition de recommandation relative à la mise en place d'une base juridique pour le Centre eurégional d'information et de coopération de la police à Heerlen. Créé suite à une initiative de la structure de coopération des polices belge, néerlandaise et allemande de l'eurégion Meuse-Rhin, ce centre est établi à Heerlen (Pays-Bas) et fonctionne depuis un an et demi. Il a pour tâches essentielles l'échange d'informations et la coordination de mesures opérationnelles dans la région frontalière. Considérant que ce centre ne repose jusqu'à présent sur aucune base juridique, le Parlement Benelux demande aux gouvernements de se concerter avec le gouvernement allemand en vue de la conclusion d'un accord trilatéral (Belgique, Pays-Bas et Allemagne) consacrant l'existence du centre pour lui permettre de continuer à se développer.

La Commission de la Justice et de l'Ordre public se réunira le 18 mai prochain afin de se pencher sur divers sujets comme la formation, le centre d'expertise, les mandats des chefs de corps et l'extension de la zone kilométrique. C'est ce qu'a annoncé M. Frans Weekers (Pays-Bas), président de cette commission. Mme Ine Aasted-Madsen (Pays-Bas) a estimé que l'officier de liaison allemand œuvrant aux Pays-Bas devrait jouir d'une compétence clairement établie.

Coupe du monde de Football de 2018

Une proposition de recommandation est également préparée par M. Luc Willems (Belgique) à propos de l'organisation éventuelle par les pays du Benelux de la Coupe du monde de football en 2018. Le 12 mars 2007, la commission de la Culture, de l'Enseignement et de la Santé publique du Parlement Benelux a organisé une réunion à ce sujet avec la Ligue néerlandaise de football. Une autre réunion aura lieu ultérieurement avec la Ligue luxembourgeoise. MM. Marcel Oberweis (Grand-Duché de Luxembourg) et Jean Eigeman (Pays-Bas) ont souligné toutes les conséquences économiques favorables qu'aurait pour le Benelux l'organisation commune de cette Coupe du monde 2018.

Énergie

MM. Jos Hessels (Pays-Bas) et Fauzaya Talhaoui (Belgique) ont présenté un rapport relatif à la table ronde sur l'énergie organisée les 25 et 26 juin à Daugavpils, en Lettonie, par la commission Énergie et Protection de l'environnement et par la commission Sécurité et Affaires juridiques de l'Assemblée balte. M. Hessels a souligné que la définition du concept d'énergie durable variait considérablement d'un pays à l'autre. Quant à M. Luc Willems (Belgique), il s'est étonné du choix opéré par les Baltes de construire une nouvelle centrale nucléaire alors qu'il avait été question de fermer les réacteurs existants lors de l'entrée des pays baltes dans l'Union européenne.

Le ministre Lux pense pour sa part qu'il est impossible d'atteindre 20 % d'énergies renouvelables d'ici à 2020, à moins que le Grand-Duché de Luxembourg ne se voie offrir un accès à la mer...

Tourisme rural

M. Émile Calmes (Grand-Duché de Luxembourg) entend pour sa part promouvoir le tourisme rural dans les trois pays du Benelux. Il a annoncé une journée consacrée aux vins de Moselle, une visite aux sites industriels désaffectés du sud du Grand-Duché de Luxembourg de même qu'une réunion axée sur le thème de la chasse.

Reconnaissance des diplômes

M. Dick Dees (Pays-Bas) a présenté un rapport intérimaire sur l'audition du 16 mars 2007 de représentants de la *Nederlands-Vlaamse Accreditatieorganisatie* par la commission de la Culture, de l'Enseignement et de la Santé publique. Outre l'accord entre les universités de Hasselt et de Maastricht, il existe des synergies entre divers instituts d'enseignement néerlandais et flamands. Mais il reste un long chemin à parcourir pour la reconnaissance des diplômes.